

**Délibération n° 25-098****CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE CAMBRAI****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du**

27 juin 2025

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à 10 heures, Le centre communal d'action sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame WIART Virginie, en suite de convocation en date du 23 juin 2025

**Objet de la délibération**

Immobilier - Aliénation de la  
parcelle ZI 60 sur le terroir de Cauroir  
au profit de FOVEAU Jean-Fred.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizez donne procuration à Mme Virginie Wiart**, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Cauroir :

- De la parcelle de terre cadastrée ZI 60 de 1h 64a 50ca sis Lieu-dit « Au Véritet » (59400).

Cultivée par Monsieur FOVEAU Jean-Fred domicilié, 11, rue de la Mairie à Cauroir (59400).

Monsieur FOVEAU Jean-Fred souhaite acquérir la parcelle en question au ~~prix de~~.

- **10 700.00€ soit 6 505.00€** l'hectare pour la parcelle cadastrée ZI 60 de 1h 64a 50ca sur le terroir de Cauroir.

**Il est proposé aujourd'hui aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la vente de terre ci-dessus au profit de Monsieur FOVEAU Jean-Fred.**

Les membres du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, **à la majorité avec 1 abstention**,

### **DECIDENT**

D'accepter favorablement la vente à Monsieur FOVEAU Jean-Fred domicilié 11 rue de la Mairie à Cauroir (59400) de la parcelle ZI 60 de 1h 64a 50ca sis Lieu-dit « Au Vérinet » sur le terroir de Cauroir au prix de 10 700.00€ (dix mille sept cents euros) soit 6 505.00€ l'hectare.

De dire que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur

De dire que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.

D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

